

42, rue du général Marbot
93250 VILLEMOMBLE

SASU au capital de 5 000 euros
RCS 827 502 907

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE
DU 10 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix septembre, l'assemblée de la société s'est réunie au siège social,

PRESENT

- Madame MOIS Anisoara née MOIS	50 actions
---------------------------------	------------

SOIT AU TOTAL 50 actions

L'assemblée s'est réunie ce jour en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- dissolution anticipée de la société ;
- questions diverses.
- pouvoir à donner ;

La totalité du capital étant représentée, l'assemblée peut valablement délibérer, elle est présidée par Madame MOIS Anisoara en sa qualité de Présidente.

La présidente rappelle que le rapport sur les opérations de l'exercice, ainsi que le projet des résolutions ont été tenus à la disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée.

L'assemblée ici présente donne acte de cette affirmation.

Après lecture de ce document et un large échange de vues sur les résultats et perspectives d'avenir de la société, elle soumet aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée prenant acte du déficit de l'exercice clos au 31 décembre 2022 pour un montant de 81 602 euros, constate la perte par la société de plus de la moitié du capital social.

L'assemblée aux vues des perspectives nouvelles décide de la continuation de la société.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée délègue tous pouvoirs au Président ou à tout porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet de procéder à toutes les démarches de publicité requises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la Présidente lève la séance.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé.

Madame MOIS Anisoara née MOIS

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Anisoara', written in a cursive style.